



## **COMMUNICATION OFFICIELLE - GC SION**

---

# **Concept de protection – GC SION Phase 2**

Etat au 3 juin 2020  
Valable dès le 6 juin 2020

## 1. Situation de départ

A partir du 6 juin 2020, de nouvelles conditions générales pour les activités sportives et l'entraînement sont applicables.

**Les cinq principes suivants doivent être impérativement respectés:**

1. Les joueuses et les joueurs présentant des symptômes de maladie ne jouent pas au golf et ne s'entraînent pas.
2. Maintenir la distance. (Une surface d'entraînement de 10m<sup>2</sup> par personne doit être disponible et la distance de 2 mètres doit être maintenue).
3. Les mesures d'hygiène de l'OFSP doivent être respectées.
4. Des listes de présence doivent être tenues (traçabilité des contacts proches – Contact Tracing).
5. Un responsable «Corona» doit être désigné.

## 2. Formulations

- **Les formulations «doit»:** sont prescrites par le Conseil fédéral et sont contraignantes.
- **Les formulations «devrait»:** sont de fortes recommandations de Swiss Golf.
- **Les formulations «peut»:** peuvent être reprises.

## 3. Responsabilité de la mise en oeuvre

**Il faut tenir compte des concepts de base suivants lors de l'élaboration de votre concept de protection individuel:**

- **Pour le Sport de golf:** le présent concept de base de «Swiss Golf».
- **Pour le Restaurant:** le concept de base actuellement en vigueur de «GastroSuisse».
- **Pour le Proshop:** le concept de base actuellement en vigueur du «Commerce de détail».
- **Pour les Vestiaires:** le concept de base actuellement en vigueur de la «Fédération suisse des centres de fitness».

### **Responsabilité des clubs de golf et des exploitants de parcours, ainsi que des exploitants d'installations Pitch & Putt, Driving Range et Indoor**

Le comité ou la direction doit prendre la responsabilité de l'élaboration, de la communication, de la mise en oeuvre, du respect et du contrôle de leur «Concept de protection» respectif. Ils doivent désigner un responsable «Corona».

### **Responsabilité du golfeur**

Le golfeur doit prendre la responsabilité du respect des directives du «Concept de protection» respectif. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation.

### **Responsabilité du professeur de golf**

Le professeur de golf doit prendre la responsabilité du respect des directives du «Concept de protection» respectif pour lui-même et pour son élève. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation.

### **Responsabilité des Coaches, Moniteurs J+S, Capitaines juniors, autres entraîneurs**

Les Coaches, Moniteurs J+S, Capitaines juniors et autres entraîneurs doivent prendre la responsabilité du respect des directives du «Concept de protection» respectif. Ils s'engagent à s'y conformer lors de la réservation.

### **Responsabilité des Playing Pros et des joueurs du cadre élite de Swiss Golf**

Les Playing Pros et les joueurs du cadre élite de Swiss Golf doivent prendre la responsabilité du respect des directives du «Concept de protection» respectif. Ils s'engagent à s'y conformer lors de la réservation.

### **Responsabilité de l'utilisateur (le joueur) d'une installation Pitch & Putt, Driving Range ou Indoor**

L'utilisateur (le joueur) doit prendre la responsabilité du respect des directives du «Concept de protection» respectif. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation.

**Swiss Golf compte sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous.**

## 4. Responsabilité des membres de Swiss Golf (Clubs de golf, PGO et Associations affiliées)

### 4.1. Pour l'utilisation du parcours et des installations de golf

L'ensemble des installations, y.c. les vestiaires, peut être ouvert sous observation des directives du Conseil fédéral actuellement en vigueur.

### 4.2. Pour l'exploitation du jeu et l'entraînement

- Dans tous les clubs et installations golfiques, la réservation du tee time doit être maintenue. La traçabilité est ainsi assurée. Le Swiss Golf ID ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure devraient être saisis. Ces données doivent être conservées pendant 14 jours.
- L'intervalle de départ des parties doit être de minimum 10 minutes.
- Des heures de départ spéciales peuvent être réservées pour les groupes à risque.
- Pour les joueurs qui utilisent uniquement les installations d'entraînement, une liste de présence doit être tenue. Cela peut se faire avec des fiches qui sont collectées dans une boîte. Le Swiss Golf ID ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure de chaque joueur doivent être saisis. Ces données doivent être conservées pendant 14 jours.
- La taille maximale des groupes lors des séances d'entraînement doit être respectée (10m<sup>2</sup> de surface d'entraînement par joueur).
- La notice « Comportement pendant les orages » doit être repensée. S'il y a un risque d'orage, le jeu doit être arrêté au plus vite.

### 4.3. Pour les tournois de club et les cartes EDS

- Les tournois de clubs et les cartes EDS sont à nouveau autorisés.
- Les départs «shot gun» ne sont pas autorisés.
- Les trous doivent être implémentés de manière standard. Si les trous ne correspondent pas aux exigences normales, une balle est considérée comme «holed» lorsqu'elle reste définitivement dans le trou \*.
- Les cartes de score doivent être remises directement au marqueur avant la partie \*.
- Les cartes de score sont à signer par le marqueur ; le joueur ne doit pas contresigner. Une confirmation orale au secrétariat est suffisante \*.
- Après la partie, les cartes de score doivent être photographiées ou manipulées avec des gants de protection par le secrétariat et les résultats saisis dans le système.
- La notice « Comportement pendant les orages » doit être repensée. Aucun tournoi ne doit avoir lieu s'il y a un risque d'orage.
- Lors des remises de prix, le concept de protection actuellement en vigueur pour la restauration doit être respecté.

\* Recommandations du R&A

### 4.4. Pour les grands tournois jusqu'à un maximum de 300 personnes

- Les tournois jusqu'à un maximum de 300 personnes (joueurs, visiteurs, officiels, bénévoles) sont à nouveau autorisés.
- Les données des athlètes doivent être saisies (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone).
- Les départs «shot gun» ne sont pas autorisés.
- Les trous devraient être implémentés de manière standard. Si les trous ne correspondent pas aux exigences normales, une balle est considérée comme «holed» lorsqu'elle reste définitivement dans le trou \*.
- Les cartes de score doivent être remises directement au marqueur avant la partie \*.
- Les cartes de score sont à signer par le marqueur ; le joueur ne doit pas contresigner. Une confirmation orale au secrétariat est suffisante \*.
- Après la partie, les cartes de score doivent être photographiées ou manipulées avec des gants de protection par le secrétariat et les résultats saisis dans le système.
- La notice « Comportement pendant les orages » doit être repensée. Aucun tournoi ne doit avoir lieu s'il y a un risque d'orage.
- A la demande des autorités sanitaires cantonales, les contacts proches doivent pouvoir être identifiés par l'organisateur pendant 14 jours après l'événement.
- Le nom, prénom, numéro de téléphone des visiteurs doivent être saisis.
- Nombre maximum de visiteurs: une personne par 4m<sup>2</sup> de surface accessible.
- Les locaux et salons pour spectateurs doivent être conçus de manière à assurer la traçabilité en cas de contacts proches entre des individus et avec/entre des groupes de familles et des personnes vivant dans le même ménage.
- Le flux de personnes (p.ex. lors de l'entrée et de la sortie de locaux ou salons pour spectateurs) doit être dirigé de telle sorte que la distance de deux mètres entre les visiteurs puisse être respectée.

- Les zones de restauration doivent également respecter le concept de protection actuellement en vigueur pour la restauration.
- L'organisateur de l'événement doit désigner une personne chargée de veiller au respect du concept de protection.

\* Recommandations du R&A

#### 4.5. Pour le secrétariat

- Le flyer « Responsabilité du golfeur » doit être communiqué aux membres et aux invités et affiché au secrétariat.
- L'affiche de l'OFSP « Comment nous protéger » doit être affichée (download: [homepage OFSP](#)).
- La notice « Comportement pendant les orages » doit être repensée et communiquée aux joueurs. S'il y a un risque d'orage, le jeu doit être arrêté au plus vite et aucun tournoi ne doit avoir lieu.
- Des désinfectants doivent être placés à l'entrée.
- La distance de 2 mètres prescrite doit être respectée. Les distances de 2 mètres doivent être marquées sur le sol.
- Le nombre de personnes, y.c. le personnel, qui ont le droit d'être au secrétariat en même temps doit être calculé sur la base de 10m<sup>2</sup> par personne.
- Les réservations doivent être effectuées online ou par téléphone. Pour les joueurs de greenfee, leur Swiss Golf ID, ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure doivent être saisis.
- Pour les joueurs qui utilisent uniquement les installations d'entraînement, leur nom, adresse, numéro de téléphone, date et heure doivent être saisis. Les données doivent être conservées pendant 14 jours. La traçabilité est ainsi garantie.
- Les cartes de score et les crayons peuvent être distribués à nouveau.
- Aucun tee, marqueur de balle, etc. ne doivent être remis.
- Des flyers pour l'usage individuel peuvent être remis.
- Les magazines, revues, journaux, prospectus à usage général ne doivent pas être mis à disposition.
- Des articles de location peuvent être remis. Toutefois, ils doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement.

#### 4.6. Pour le restaurant

- L'ordonnance actuelle du Conseil fédéral doit être respectée.
- Le « Concept de base de Gastro Suisse » actuellement en vigueur devrait être respecté.
- [Lien sur le concept en vigueur.](#)

#### 4.7. Pour le Pro-Shop

- L'ordonnance actuelle du Conseil fédéral doit être respectée.
- Le « Concept de base du Commerce de détail » actuellement en vigueur devrait être respecté.
- [Lien sur le concept en vigueur.](#)

#### 4.8. Pour les vestiaires

- L'ordonnance actuelle du Conseil fédéral doit être respectée.
- Le « Concept de base de la Fédération suisse des centres de fitness » actuellement en vigueur devrait être respecté.
- [Lien sur le concept en vigueur.](#)
- Si les joueurs prennent une douche immédiatement après la partie, le flux de personnes et donc les spécifications (2 mètres de distance et 10m<sup>2</sup> par personne) peuvent être respectées.
- La figure dans le concept de protection de la Migros (voir annexe) documente la division possible de vestiaires.

#### 4.9. Pour le parcours

- Les trous peuvent être implémentés de manière standard.
- Les drapeaux ne doivent pas être touchés lors du jeu libre.
- Les drapeaux peuvent être touchés lors de tournois et cartes EDS.
- Les râtaux des bunkers peuvent être remis à disposition.
- Les points d'eau de lavage de balles et les poubelles peuvent être utilisés à nouveau.
- Après avoir touché le râteau / le drapeau / la laveuse de balles, le joueur doit se désinfecter les mains.

#### 4.10. Pour le green d'entraînement

- Le nombre maximum de personnes qui ont le droit de s'entraîner en même temps sur le green d'entraînement doit être calculé sur la base de 10m<sup>2</sup> par personne.
- Ce nombre doit être calculé par le club de golf et publié au secrétariat et sur le green d'entraînement.
- La règle des 2 mètres de distance doit être respectée en tout temps.
- Les drapeaux peuvent être utilisés à nouveau.

#### **4.11. Pour les Driving Ranges, terrains d'entraînement**

- Les places d'entraînement doivent être organisées de manière que la distance de 2 mètres puisse être maintenue à tout moment.
- Maximum 1 personne par 10m<sup>2</sup>.

#### **4.12. Pour les installations Indoor**

- Les places d'entraînement doivent être organisées de manière que la distance de 2 mètres puisse être maintenue à tout moment.
- Maximum 1 personne par 10m<sup>2</sup>.

#### **4.13. Pour l'utilisation de voitures de golf**

- Une voiture de golf ne doit être utilisée que par une seule personne (exception: personnes vivant dans le même ménage).

#### **4.14. Pour l'utilisation du Caddy-room**

- Les chariots de golf doivent être pris et rangés par le joueur lui-même avant et après la partie. Peut également être fait par le Caddy-Master avec des gants de protection.

#### **4.15. Pour l'équipe de nettoyage**

- Les clubs de golf doivent être nettoyés par le joueur lui-même avec son propre linge ou par le Caddy Master avec des gants de protection.
- Les chariots doivent être nettoyés par le joueur lui-même. Peut également être fait par le Caddy-Master avec des gants de protection.
- Tous les locaux doivent être régulièrement nettoyés et désinfectés.
- Les mesures de nettoyage doivent être adaptées aux exigences en cours et aux conditions locales.
- Les paniers de balles doivent être régulièrement désinfectés.
- Les voitures de golf et les chariots de location doivent être désinfectés par le personnel après utilisation.

## 5. Responsabilité du golfeur sur une installation de golf

Les joueuses et les joueurs présentant des symptômes de maladie ne jouent pas au golf

- Ils restent à la maison, respectivement s'isolent.
- Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions.
- Le groupe d'entraînement doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie.

Avec l'heure de départ confirmée, le golfeur prend la responsabilité du respect des mesures suivantes:

- Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- Les heures de départ doivent être réservées online ou par téléphone et confirmées.
- Le Swiss Golf ID ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone doivent être fournis. La traçabilité est ainsi garantie.
- Les joueurs respectent le nombre maximum autorisé sur le green d'entraînement.
- Les joueurs doivent avoir un petit flacon de désinfectant dans leur sac de golf.
- Les joueurs doivent nettoyer eux-mêmes leur équipement (clubs, balles, chariot, etc.) avec leur propre linge. Peut également être fait par le Caddy-Master avec des gants de protection.
- Les joueurs ne doivent pas échanger des objets (clubs, parapluies, balles, cartes de score, etc.).
- Les drapeaux ne doivent pas être touchés, sauf lors de tournois ou cartes EDS.
- Après avoir touché un râteau, un drapeau, un poteau de distance et de marquage des zones de pénalité ainsi qu'une laveuse de balle, les joueurs devraient se désinfecter les mains.

En cas de non-respect, le golfeur peut être expulsé des installations de golf.

## 6. Responsabilité des Swiss PGA Pros, Coaches, Moniteurs J+S, Capitaines juniors et joueurs du cadre élite de Swiss Golf

### 6.1. Responsabilité des Teaching Pros

Un Swiss PGA Teaching Pro prend la responsabilité du respect des mesures suivantes:

- Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- La taille maximale du groupe doit être respectée (surface d'entraînement de 10m<sup>2</sup> par joueur).
- La distance minimale de 2 mètres entre le Teaching Pro et l'élève doit être respectée.
- Tous doivent avoir un petit flacon de désinfectant dans leur sac de golf.
- Les leçons doivent être réservées au secrétariat et confirmées. Le nom, adresse, numéro de téléphone, date et heure doivent être saisis et conservés pendant 14 jours.

En cas de non-respect, le Teaching Pro et/ou l'élève peuvent être expulsés des installations de golf.

### 6.2. Responsabilité des Coaches, Moniteurs J+S, Capitaines juniors et autres entraîneurs

Le Coach, Moniteur J+S, Capitaine junior et autres entraîneurs prennent la responsabilité du respect des mesures suivantes:

- Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- La taille maximale du groupe doit être respectée (surface d'entraînement de 10m<sup>2</sup> par joueur).
- Les groupes doivent être petits et constitués des mêmes personnes. Si une personne du groupe présente des symptômes de maladie, toutes les autres personnes doivent être mises en quarantaine.
- La distance minimale de 2 mètres entre instructeur et athlète doit être respectée en tout temps.
- Tous doivent avoir un petit flacon de désinfectant dans leur sac de golf.
- Des listes de présence (nom, adresse, numéro de téléphone, date, heure) de tous ceux qui sont présents (joueurs, parents, coaches, entraîneurs, invités, etc.) aux séances d'entraînement doivent être tenues et conservées pendant 14 jours.

En cas de non-respect, l'entraîneur et/ou l'athlète peuvent être expulsés des installations de golf.

### 6.3. Responsabilité des Playing Pros et des joueurs du cadre élite de Swiss Golf

Le Swiss PGA Playing Pro et tous les joueurs du cadre élite de Swiss Golf prennent la responsabilité du respect des mesures suivantes:

- Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- L'entraînement doit être annoncé au secrétariat et confirmé.
- Les joueurs doivent avoir un petit flacon de désinfectant dans leur sac de golf.

En cas de non-respect, le Pro et/ou le joueur peuvent être expulsés des installations de golf.

## 7. Responsabilité des exploitants d'installations Pitch & Putt, Driving Range et Indoor (non-membres de Swiss Golf)

L'ensemble des installations, y.c. les vestiaires, peut être ouvert sous observation des directives du Conseil fédéral actuellement en vigueur.

Sion, le 3 juin 2020,  
Le Comité du Golf Club de Sion